

**ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE CULTURELLE
SPORTIVE ET DE LOISIRS DES PERSONNELS
DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

« A.S.M.A. 78 »

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du MARDI 11 MAI 2021 au CEZ de Rambouillet

Présents

Laurent	BOURCIER
Miranda	COATES
Katelle	LEPRINCE
Gaëlle	LICOIS (pouvoir de C. BOURGET)
Jacques	PONET (pouvoir de S. SEDDIKI)
Sophie	PRADAL

Absents excusés

Christine	BOURGET
Lucien	CASTELLO
Claudie	DELAGE
Sabrina	SEDDIKI

Ordre du jour

1. Bilan des activités 2020
2. Validation du compte financier 2020
3. Budget et activités 2021
4. Questions diverses

La séance commence à 9 h 30.

Avant d'engager les différents points à l'ordre du jour, une relecture rapide du compte-rendu du CA du 29 septembre 2020 est faite pour approbation. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1. Bilan des activités 2020

Activités	Nbre de billets/personnes	Nbre d'Agents Famille	Nbre d'Extérieurs	Dépenses	Recettes	Coût ASMA		Coût Agence	Taux participation ASMA	Commentaires Autres
						Coût	Dont Frais			
Cabaret Brazil Tropical	25	14	0	2 450,00 €	1 250,00 €	1 200,00 €	- €	48,00 €	50%	
UGC	176	21	0	- €	880,00 €	880,00 €	- €	5,00 €	30%	
Bowling	10	1	0	- €	42,00 €	42,00 €	- €	4,20 €	30%	
Piscine St Cyr	13	2	0	- €	44,20 €	44,20 €	- €	3,40 €	30%	
Verino	23	9	0	552,00 €	322,00 €	230,00 €	- €	10,00 €	50%	
Zazie	11	6	0	308,00 €	176,00 €	132,00 €	- €	12,00 €	50%	
Le Temps qui reste				- €	- €	- €	- €		50%	
Alsace Marchés de Noël				- €	- €	- €	- €	- €	30%	
Noël au Parc Astérix	174	45	5	8 127,00 €	2 557,50 €	5 569,50 €	- €	32,01 €	50%	Gratuit pour les enfants
Noël - Cartes cadeaux	147	78	0	3 119,00 €	- €	3 119,00 €	- €	- €	100%	
Piscine Odyssee Chartres				450,00 €	- €	450,00 €	- €	- €	30%	
TOTAL	579	176	5	15 006,00 €	5 271,70 €	9 734,30 €	- €	89,41 €		

La subvention ASMA pour l'année 2020 est de 18 769,98 €.

En raison du contexte sanitaire, l'organisation des activités 2020 a été fortement perturbée.

Concernant les activités payées et annulées, l'ASMA78 a retourné les billets et a été remboursée pour le spectacle «Le temps qui reste ». Pour l'arbre de Noël, à défaut de remboursement, la proposition initiale du parc Asterix d'un report au printemps 2021 a été rejetée. Il a été reporté à la date du 5/12/2021 aux conditions tarifaires 2020.

Les billetteries permanentes ont été maintenues : cinémas UGC, piscine de Saint-Cyr, piscine de Chartres, Bowling/Laser Game de Rambouillet. Les dates de validité des billets ont pu être prolongées à l'exception de la piscine de Saint Cyr qui a refusé un report au-delà du 31/08/2020 malgré le contexte sanitaire. Compte tenu de cette rigidité des services municipaux, entraînant la perte des 13 billets restants, l'ASMA ne reprendra pas de billets dans cet établissement.

Christine BOURGET, en charge de la billetterie UGC, confirmera les dates de validité des billets, notamment pour ceux déjà prolongés jusqu'au 31/12/2000.

La question de la reconduction de la validité des billets est également évoquée pour le parc de Thoiry. Les billets « safari et lumières sauvages » d'octobre 2019 sont à priori valables jusqu'au mois d'octobre 2021. Sabrina SEDDIKI vérifiera ce point et la possibilité de prolongation jusqu'à la fin de l'année pour permettre d'informer les agents porteurs de billets encore non utilisés.

Les membres du conseil d'administration ne formulent pas d'autre remarque sur le bilan des activités.

2. Validation du compte financier 2020

Au 31/12/2020, le solde du compte bancaire est de 19 560,04 €, le livret A est à 15 008,37 €, soit un Fonds de roulement de 34 568,41 €.

Le conseil d'administration ne formule pas de remarque et valide le compte financier 2020

3. Budget et activités 2021

Activités	Nombre	Recettes	Dépenses
Fonctionnement			
Fond de roulement année N-1		34 568,41 €	
Subvention		18 769,98 €	
Frais de déplacement			100,00 €
Repas réunions			400,00 €
Assurances			0,00 €
Divers, retraite...			0,00 €
Nom de domaine			50,00 €
Frais bancaires			200,00 €
Fournitures + matériel			0,00 €
Sorties/Séjours			
Marché de Noël 2021	50	10 000,00 €	20 000,00 €
Sortie Paris (Tour Eiffel, Bateaux mouches)	50	2 500,00 €	5 000,00 €
Château Vaux le Vicomte	80	2 800,00 €	5 600,00 €
Week-end à Guédelon	50	5 000,00 €	10 000,00 €
Noël enfants / Astérix (report COVID)	100	2 500,00 €	0,00 €
Sortie sport (initiation Golf St Quentin)	30	1 500,00 €	3 000,00 €
Billetterie			
Cinéma UGC	500	2 450,00 €	3 500,00 €
Espace Rambouillet/Odyssée verte	22	50,00 €	0,00 €
Espace Rambouillet/ Rapaces	2	0,00 €	0,00 €
Bowling/Laser Game RBT	100	350,00 €	500,00 €
Piscine Odyssée Chartres	reste 100 billets	420,00 €	0,00 €
Zoo de Beauval	100	3 500,00 €	5 000,00 €
DisneyLand	80	2 240,00 €	3 200,00 €
Atelier des Lumières	100	945,00 €	1 350,00 €
Cité des sciences	120	1 430,00 €	2 040,00 €
Billetteries diverses		1 400,00 €	2 000,00 €
Escape Game	50	700,00 €	1 000,00 €
Théâtres	47	1 250,00 €	2 500,00 €
Comédie musicale/Concert	50	1 500,00 €	3 000,00 €
Divers culture jeunesse	50	1 000,00 €	2 000,00 €
Total		94 873,39 €	65 440,00 €

Compte tenu des mesures de déconfinement jusqu'au 9 juin, des vacances estivales et de l'incertitude sur les conditions de voyage hors territoire national, le budget prévisionnel 2021 ne prévoit pas de réinscrire le voyage en Andalousie qui est reporté en 2022.

- Sorties ou voyages (2^e semestre) :

- Tour Eiffel et bateau mouche (Katelle LEPRINCE) : à priori sur un dimanche de septembre, prévoir possibilité d'offrir le choix de la visite guidée d'un monument ou quartier parisien en option à la place de la sortie sur la Seine (avec tarif différencié). Le déplacement sera privilégié en transport train et métro avec une participation à l'achat d'un forfait journalier Mobilis.
 - Château de Vaux le Vicomte « samedis aux chandelles » (Jacques PONET) : samedis du 2/07 au 3/10 - Accès possible au domaine à partir de 14h (jardins/château/diner et illuminations).
 - Château de Guedelon (Christine BOURGET) : compte tenu du temps de route, sortie sur le week-end avec excursion en bateau sur les canaux de la Loire (pont canal de Briare) /diner et hébergement à proximité (Sancerre ?) pour démarrer la visite du château dès l'ouverture le dimanche.
 - Marché de Noël Alsace (Jacques PONET) : à partir du 26/11, reconduction séjour 2020 annulé (3 jours Colmar/Riquewihr-Kaysersberg-Eguisheim/ château du Haut Koenigsbourg) – compte tenu du temps de route en car (6h30), la possibilité d'un voyage en train/TGV sera examinée avec un départ le vendredi en fin d'après-midi depuis les gares de Rambouillet/Plaisir-Grignon/Versailles/Saint Germain-en-Laye pour une arrivée à Colmar en soirée et un retour le dimanche en fin d'après-midi.
 - Initiation au golf à Saint-Quentin-en-Yvelines (Laurent BOURSIER) : voir possibilité d'activités sur la journée (visite de la réserve naturelle/voile) avec restauration
- Arbre de Noël (Gaelle LICOIS). A la suite de l'échange avec M. WATRIPON, responsable du secteur au parc Asterix, il a été convenu de revenir vers lui fin mai pour repréciser les mesures sanitaires avant de relancer la plaquette courant juin qui permettra de confirmer les inscriptions et d'encaisser les chèques avant leur fin de validité.

4. Questions diverses

- Assemblée générale : reportée plusieurs fois depuis fin 2019, celle-ci est prévue pour fin septembre/début octobre. Jacques PONET se rapproche de Isabelle ROUSSY pour voir la possibilité de l'organiser au LEGTA de Saint Germain-en-Laye. Dès confirmation, les convocations seront transmises pour diffusion par les correspondants avec courrier d'information aux chefs d'établissement pour faciliter la participation de leurs agents.

- Statuts : les statuts révisés suivant l'instruction du 14/12/2015, adoptés par le CA, feront l'objet d'une présentation pour validation à la prochaine AG.

La convention en vigueur passée entre l'ASMA et les différents établissements ne nécessite pas d'être modifiée, seule l'annexe n°1 du 8/04/2015 portant modification des bénéficiaires de dispenses de service sera actualisée avec les nouveaux membres du CA issus des élections du 16 mai 2019.

- Renouvellement de membres du CA : Laurent BOURCIER fait part au CA de sa mutation en septembre prochain. Ce départ vient s'ajouter à ceux de Marie-Pierre GUILLOT au printemps 2020 et de Nathalie TANGUY au début de cette année 2021.

Laurent BOURCIER recherche un nouveau correspondant pour AgroParisTech. Il conviendra également de pourvoir le poste de secrétaire adjointe de Nathalie TANGUY.

Gaelle LICOIS informe de la candidature potentielle d'un agent du CEZ, Laeticia MARINY, qui pourra être cooptée au prochain CA.

- Enquête de l'administration centrale (DGAFP) sur les arbres de Noël : Katelle LEPRINCE a reçu un courriel de la préfecture sur une enquête de la DGAFP qui étudie la question d'une harmonisation des arbres de Noël entre les ministères.

Jacques PONET se rapprochera de la responsable du service départemental de l'action sociale de la préfecture pour faire préciser le cadre de cette enquête et les éléments de réponse attendus. Il profitera de ce contact pour rappeler la convention 2019 pour l'arbre de Noël commun ASMA/CLAS78 et le non-règlement du montant dû à l'ASMA (1500€).

- Proposition de nomination comme membre d'honneur : Jacques PONET propose au CA la nomination de Nathalie TANGUY qui a dû quitter la DDT pour la préfecture au début de l'année à la suite de la réorganisation des services de l'Etat et à la création du secrétariat général commun départemental.

Nathalie TANGUY quitte l'ASMA 2 ans avant sa retraite après toute sa carrière au ministère de l'agriculture. Elle était adhérente de l'ASMA depuis sa création, membre du bureau et correspondante active de la DDT depuis de nombreuses années. La proposition est adoptée par le CA et sera entérinée en AG.

L'ordre du jour étant épuisé et toutes les questions ayant été abordées, la séance se termine à 16h30.

Le président
Jacques PONET

Pour la secrétaire, la trésorière
Gaelle LICOIS